

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI - ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOU - représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 007-1638/09/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Engagement communautaire pour le Centre-Ville - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour les études de piétonisation du Centre Ville et du Vieux-Port de Marseille.
DIFRA 09/3596/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 007-1246/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme pour les études de piétonisation du Centre Ville et du Vieux-Port à Marseille, pour un montant de 500 000 euros.

Sur ces bases, des premières études sont en cours dans les domaines de la circulation, de la collecte des déchets et du recueil de données topographiques. Un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour cette opération a également été désigné.

Des groupes de travail techniques sur des thématiques diverses (circulation, traitement des déchets, transport, plan d'eau, logistique urbaine, ...) ont été mis en place afin de servir de support à l'élaboration du futur programme de maîtrise d'œuvre. Plusieurs prestations d'études seront ainsi nécessaires.

Ce programme, complété par le règlement du concours permettra ainsi le lancement de l'avis de publicité comportant :

- 1^{ère} Phase : sélection de 5 équipes maximum sur références, compétences et moyens,
- 2^{ème} Phase : remise des offres.

Ainsi, l'organisation du futur concours de maîtrise d'œuvre devra prévoir l'indemnisation des équipes sélectionnées ayant remis les dites offres.

Le montant estimatif des études préalables est désormais évalué à 1 400 000 euros en raison des modifications sus évoquées.

Il convient dès lors de revaloriser l'autorisation de programme de 900 000 euros pour aboutir à ce montant de 1 400 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 007-1246/09/CC du 26 mars 2009 du Conseil de Communauté.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de revaloriser l'autorisation de programme concernant les études de piétonisation du Centre et Ville et du Vieux-Port à Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études de piétonisation du Centre Ville et du Vieux-Port à Marseille, pour un montant de 900 000 euros faisant passer celle-ci de 500 000 euros à 1 400 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2009 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Numéro d'opération : 2009/00182 - Nature : 2031 - Fonction : 822 - Sous politique : C311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

Année 2009 :	100 000 euros
Année 2010 :	800 000 euros
Années 2011 :	400 000 euros
Années 2012 :	100 000 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Général au titre du plan quinquennal d'investissement ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté urbaine – Numéro d'opération : 2009/00182 – Nature : 1323 – Fonction : 815 – Sous politique : C311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Piétonisation
et aux Espaces Publics

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Jean-Louis TIXIER

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

